



**Bovins  
Viande**  
Collectif BioRéférences



**Collectif  
BioRéférences**  
Pôle AB  
Massif Central



## **LES EXPLOITATIONS EN VIANDE BOVINE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU MASSIF CENTRAL - RESULTATS CAMPAGNE 2019**

*Suivis des exploitations et contribution à la rédaction :*

Marie-Line BARJOU, Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne

Emmanuel DESILLES, Chambre d'agriculture de l'Allier

Francis BOUGAREL, Chambre d'agriculture de l'Allier

Philippe HALTER, Chambre d'agriculture de la Haute-Loire

Aurélien GAIGE, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Natacha LAGOUTTE, Chambre d'agriculture de la Creuse

Stéphane BRISSON, Chambre d'agriculture de la Loire

Marie-Claire PAILLEUX, Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme

Christophe TROQUIER, INRA Clermont-Ferrand-Theix

Vincent VIGIER, Chambre d'agriculture du Cantal

*Synthèse des données et rédaction :*

Christèle PINEAU, Institut de l'élevage

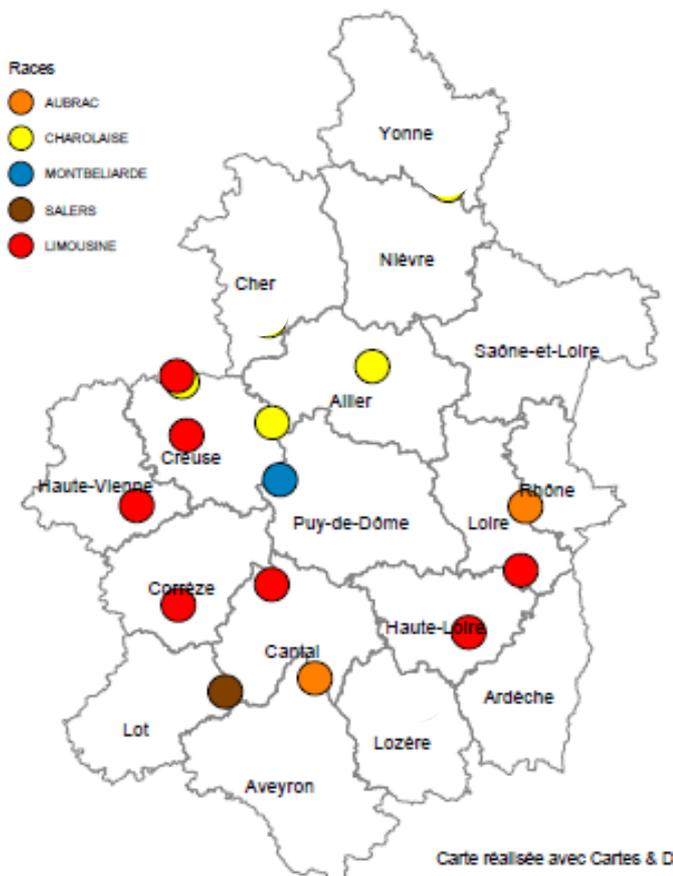
*Juillet 2021*

## 1. Le projet BioRéférences porté par le Pôle Bio Massif Central

En 2013 et 2014, le Pôle Bio Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés.

Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué.

## 2. Les exploitations bovines viande suivies dans le cadre du projet BioRéférences en 2019



Cette synthèse présente les résultats techniques et économiques de la campagne 2019 des **13** exploitations en bovins viande suivies dans le cadre du projet BioRéférences.

Ces suivis ont été réalisés par :

- des Chambres départementales d'Agriculture (Allier, Cantal, Cher, Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Haute-Loire, Loire, Puy-de-Dôme),
- l'INRAE.

**Figure 1 : Localisation des exploitations bovines viande suivies par le collectif BioRéférences**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

L'enjeu majeur de ce suivi réside en une meilleure connaissance des exploitations qui engraisent tout ou partie des mâles élevés et engraisés en agriculture biologique, car à ce jour, peu de références sont disponibles.



Ces exploitations sont réparties en **deux** groupes, en se servant du critère UGB/vêlage, qui permet de discriminer les élevages en fonction des orientations de productions choisies (veaux ou bœufs voire jeunes bovins (JB)) :

- **Groupe 1** : Exploitations produisant **principalement des veaux lourds ou des veaux sous la mère**. Ce groupe est constitué de **six** exploitations. Quatre exploitations élèvent des veaux sous la mère et deux des veaux lourds. Trois exploitations vendent des reproducteurs (génisses, vaches pleines, reproducteurs mâles) et moins de 10% de leurs ventes en broutards. La vente directe est pratiquée au sein de trois exploitations.
- **Groupe 2** : Exploitations produisant majoritairement des **Jeunes Bovins (JB) ou des bœufs bio**. Au sein de ce groupe, constitué de **6** exploitations, toutes élèvent des bœufs soit de 30-36 mois soit de moins de 30 mois. Parmi elles, une produit des bœufs et des jeunes bovins et une autre continue à produire un lot de broutards. Deux exploitations poursuivent l'activité de vente directe, une a arrêté d'en faire en 2019.

Depuis le début des suivis, en 2014, trois exploitations étaient définies comme diversifiées dans leur système de production c'est-à-dire qu'elles pouvaient commercialiser à la fois des veaux et des bœufs ou des veaux et des broutards. Or, en 2019, chacune des exploitations s'est spécialisée soit vers de la production de veaux soit vers de la production d'animaux plus âgés. Ce groupe a donc disparu pour cette année.

Les résultats d'un élevage ne pourront être valorisés cette année alors qu'elle l'était depuis le début du suivi, au sein du groupe 1 (orientation veaux). En effet, les veaux présentés ont été refusés en AB par la structure commerciale avec qui l'éleveur travaille et sont partis en conventionnel en broutards. Ainsi l'élevage redevient naisseur. Cela illustre la difficulté de travailler en race Salers pure si les animaux ne sont pas valorisés en bio ; les broutards salers purs en conventionnel sont très peu prisés et les prix de vente sont bas.

Pour cet élevage très herbager et très pâturant c'est la double peine, car non seulement cela a entraîné une baisse du produit vente BV et il a été touché, dans le même temps, fortement par la sécheresse sans pouvoir bénéficier d'aides calamités : ses résultats sont en forte baisse.

**Ses résultats sont toutefois inclus dans les résultats des 13 exploitations suivies, représentant dans les tableaux ci-dessus l'ensemble des élevages enquêtés.**



**Avertissement : les résultats moyens présentés dans ce document n'illustrent pas la diversité des systèmes en agriculture biologique rencontrés dans le Massif Central mais seulement celle de l'échantillon étudié, composé d'un nombre limité de fermes.**

## 2.1. Structures des exploitations suivies

Huit exploitations sur les 13 suivies sont sous forme sociétaire : 2,6 unités de main-d'œuvre (UMO) en moyenne constituent le collectif de travail. Celui-ci varie de 1,7 à 3,5 UMO. Il s'agit pour l'essentiel de main-d'œuvre familiale. Sept exploitations font appel à de la main-d'œuvre salariée : six pour un mi-temps et plus (>60 % du temps) et une à temps très partiel (0,2 UMO).

Les cinq autres exploitations sont en « individuel », avec un collectif main-d'œuvre généralement important, soit 1,2 unité de main-d'œuvre (UMO) en moyenne et varie de 1 à 1,5 UMO. Trois exploitations ont recours à de la main-d'œuvre salariée : toutes avec de l'emploi à temps partiel (0,1 à 0,5 UMO).

Les exploitations suivies disposent de surfaces importantes : 124 ha de SAU en moyenne avec, pour une seule d'entre elles, des estives (60 ha).



La surface fourragère principale représente plus de 88 % de la SAU. Elle est pour l'essentiel composée de surfaces en herbe. Seules cinq exploitations ont des cultures fourragères (céréales immatures, maïs ensilage, luzerne) qui représentent de 7 à 28% de la SFP.

Quatre exploitations ont un atelier de diversification : une première possède une petite safranière, une seconde une activité maraichage (des légumes plein champ sur 2ha), la troisième une activité équine et la dernière une activité de gîte « accueil paysan ».

**Tableau 1 : Structure des exploitations bovins viande**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

	<b>Veaux sous la mère et veaux lourds</b>	<b>Bœufs ou JB</b>	<b>Ensemble Elevages enquêtés</b>
<i>Nombre d'exploitations</i>	6	6	13
Main d'œuvre totale [UMO]	1,7	2,4	2,0
Main d'œuvre exploitante [UMO]	1,5	1,9	1,6
Main d'œuvre salariée [UMO]	0,2	0,5	0,4
Main d'œuvre atelier bovin viande [UMO]	1,7	2,1	1,8
Surface agricole utile [ha]	103	155	124
Surface fourragère principale [ha]	98	128	109
Surface en herbe [ha]	97	106	99
Grandes cultures [ha]	5	26	15
Cheptel total [UGB]	105	142	118
Nombre de vaches allaitantes	68	65	64
Nombre de vêlages	66	67	65
Chargement corrigé (UGB/ha SFP)	0,94	0,98	0,95
Kg de viande vive produite (kg)	29 400	44 650	35 250
Kg de viande vive produite/UMO (t/UMO)	17,5	23,2	19,9



Les exploitations font évoluer leurs ventes en fonction des opportunités commerciales ou contraintes fourragères : elles se spécialisent (veaux ou bœufs) ou au contraire diversifient leurs ventes.

La moyenne des deux groupes cache une variabilité importante dans les structures des exploitations suivies :

- la SAU varie de 68 à 144 ha chez les producteurs de veaux et de 70 à 215 ha chez les producteurs de bœufs ;
- le cheptel total varie de 60 à 201 UGB chez les producteurs de veaux et de 89 à 185 UGB chez ceux produisant des bœufs ;
- le nombre de vêlages varie de 38 à 114 chez les producteurs de veaux, et de 38 à 127 vêlages chez les producteurs de bœufs ;
- et la production brute de viande vive/UMO varie de 12,6 à 23,6 t/UMO chez les producteurs de veaux, et de 11,6 à 41,9 t/UMO chez les producteurs de bœufs.

La plupart des éleveurs ont le souhait d'avoir un contact direct avec le consommateur (vente sur les marchés ou à la ferme). En effet, plus de la moitié des éleveurs commercialisent en vente directe et ce, dans des proportions similaires au sein de chacun des groupes :

- **Groupe 1** : 3 exploitations sur 6 vendent en vente directe une partie de leurs animaux ;
- **Groupe 2** : 2 exploitations sur 6 commercialisent en vente directe. A noter qu'une exploitation a cessé la vente directe car est en train de préparer sa retraite et réduit le temps de travail passé sur l'exploitation.

## 2.2. Résultats technico-économiques de l'atelier bovin viande

Le tableau ci-dessous présente les principaux résultats techniques ainsi que les résultats moyens de la marge brute de l'atelier bovin viande.

**Tableau 2 : Résultats technico-économiques de l'atelier bovin viande**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB	Ensemble Elevages enquêtés
Nombre d'exploitations	6	6	13
Nombre de vêlages	66	67	65
<b>UGB/vêlage</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>
Taux de gestation [%]	90	91	91
Taux de 1 <sup>er</sup> vêlage [%]	23	26	25
Taux de mortalité des veaux [%]	5,9	6,4	6,4
Productivité numérique [%]	86	91	88
<b>Production de viande vive (kg/UGB)</b>	<b>280</b>	<b>308</b>	<b>291</b>
Prix moyen du kilo vif vendu [€/kg]	3,72	3,44	3,46
Fourrages récoltés (t MS/UGB)	1,9	1,7	1,8
Fourrages consommés (t MS/UGB)	2,3	2,5	2,4
<b>Quantité de concentrés/UGB (kg/UGB)</b>	<b>448</b>	<b>422</b>	<b>404</b>
<i>Dont % concentrés autoconsommés</i>	<i>45 %</i>	<i>81 %</i>	<i>61%</i>
Produit brut Bovin viande hors aides (€/UGB)	1 033	992	975
Charges opérationnelles Animales [€/UGB]	507	380	418
<i>dont charges d'alimentation concentrés+ achats de fourrages [€/UGB]</i>	<i>225</i>	<i>189</i>	<i>193</i>
<i>dont frais vétérinaires [€/UGB]</i>	<i>58</i>	<i>20</i>	<i>39</i>
<i>dont frais de reproduction [€/UGB]</i>	<i>20</i>	<i>4</i>	<i>13</i>
<i>dont achat de paille [€/UGB]</i>	<i>83</i>	<i>29</i>	<i>52</i>
<i>dont autres frais d'élevage [€/UGB]</i>	<i>121</i>	<i>139</i>	<i>121</i>
Charges opérationnelles SFP [€/ha SFP]	34	46	40
Marge brute atelier bovin viande [€/UMO]	32 666	53 092	41 355
Marge brute atelier bovin viande sans aides [€/UGB]	491	570	519
Marge brute atelier bovin viande avec aides [€/UGB]	790	796	774



Le taux de mortalité se maintient en moyenne à 6,4 % entre 2014 et 2019. Ce dernier reste constant chez les producteurs de bœufs et se dégrade de 1,7 point chez les producteurs de veaux car deux éleveurs ont eu des problèmes sanitaires, ce qui s'est aussi traduit par une baisse des ventes et par une augmentation des frais sanitaires (+3 €/UGB par rapport à 2018).

La quantité de fourrages récoltés, mesurant l'équilibre stocks/pâturage, s'échelonne de 1,2 à 2,3 t MS/UGB et chute fortement en 2019. Ces moyennes cachent là encore une forte variabilité puisque la part d'hectares récoltés en 1<sup>ère</sup> coupe au sein des trois groupes se situe à 54 % pour les producteurs de veaux (stabilité par rapport à 2018) et peut atteindre 53 % pour les producteurs de bœufs (contre 66% en 2018).

Les systèmes évoluent et se calent pour tenir compte à la fois des aléas climatiques (sécheresse) et des choix d'évolution des exploitations : transition pour diminuer l'engraissement et préparer la retraite, arrêt du travail de la main d'œuvre bénévole remplacée par du salariat, préparation de l'installation d'un associé...

Les sécheresses consécutives ont impacté le fonctionnement des élevages en 2019. L'absence de stocks fourragers d'avance, l'arrêt de la pousse de l'herbe dès le 15 juin 2019, suivie d'une canicule fin juin, des rendements en foin très faibles, la présence de rats taupiers et enfin une pousse de l'herbe automnale très tardive ont conduit la plupart des éleveurs à faire des achats de fourrages et de concentrés pour nourrir une bonne partie du troupeau dès l'été. Ainsi une augmentation des quantités de concentrés consommés, peu habituelles pour ces systèmes herbagers, économes, a été nécessaire et s'est traduite par une hausse des charges opérationnelles. Ces dernières, insuffisamment compensées par les produits des ventes BV, se traduisent par une marge brute bovine en diminution pour l'ensemble des élevages suivis.

On note un achat de fourrages moyen de 0,4 t MS/UGB pour les producteurs de bœufs (+0,1 t MS/UGB par rapport à 2014) et 0,3 t MS/UGB chez les producteurs de veaux alors que ces producteurs étaient autonomes en 2014. Ceci illustre l'impact de sécheresses consécutives sur les systèmes suivis.

Un éleveur du groupe 2 a diminué son cheptel de 10 vaches afin de retrouver une souplesse dans la gestion de ses ressources fourragères.

Autre conséquence des aléas, les types de commercialisation ont évolué en 2019 avec des ventes de bœufs rajeunis, voire une partie des jeunes mâles vendus en broutards ou en veaux rosés afin de mieux passer la sécheresse.



Neufs éleveurs ont bénéficié d'aides conjoncturelles « sécheresse » : 5 éleveurs de bœufs et 4 éleveurs de veaux, dont le montant pouvait varier de 1 250 € à 10 230 €/exploitation.

La consommation de concentrés par UGB se situe en moyenne à 448 kg/UGB pour les producteurs de veaux, en forte augmentation par rapport à 2018. L'objectif de mieux finir les animaux, et d'assurer ainsi une bonne valorisation des produits, explique cette augmentation. Toutefois, trois éleveurs sur six distribuent moins de 340 kg de concentrés/UGB.

La conduite la plus économe possible est aussi recherchée chez les producteurs de bœufs. Pour limiter les effets des sécheresses successives, les bœufs produits sont vendus en partie plus jeunes (entre 30 et 36 mois au lieu de 36 mois). En moyenne, pour ce groupe de six producteurs de bœufs, la consommation moyenne se situe à 422 kg/UGB. La quantité de concentrés a été contenue en 2019 et s'est tout de même traduite par une hausse de la productivité/UGB : +22 kg/UGB par rapport à 2018.

81 % des concentrés distribués chez les producteurs de bœufs sont autoconsommés, contre 45 % pour les producteurs de veaux.

Le produit brut Bovin viande hors aide/UGB diminue, malgré l'augmentation de la productivité pour les producteurs de veaux, et n'est pas suffisant pour compenser la hausse des charges opérationnelles. La marge brute hors aides chute de 143 €/UGB chez les producteurs de veaux par rapport à 2018 et perd 43 €/UGB chez les producteurs de bœufs.

Les prix de vente moyens ont été différenciés entre éleveurs vendant une partie de leur production en vente directe par rapport à ceux ne faisant pas de vente directe.

La vente directe permet de dégager une marge supérieure si la valorisation est supérieure au kilo vif à 4,5 €, soit 12,50 €/kg de viande nette commercialisable pour de la viande de gros bovins finis (génisses ou vaches). Il apparaît donc important de fixer la bonne valeur du prix de vente moyen lors de ces premières ventes car il devient difficile de l'ajuster par la suite (cf. figure 2).

De même, il faut veiller à calculer ses frais de transformation et de commercialisation pour que la marge reste satisfaisante (cf. tableau 3).

**Tableau 3 : Variation de la marge brute de l'atelier bovin viande (€/UGB) en fonction de la valorisation de la voie mâle**

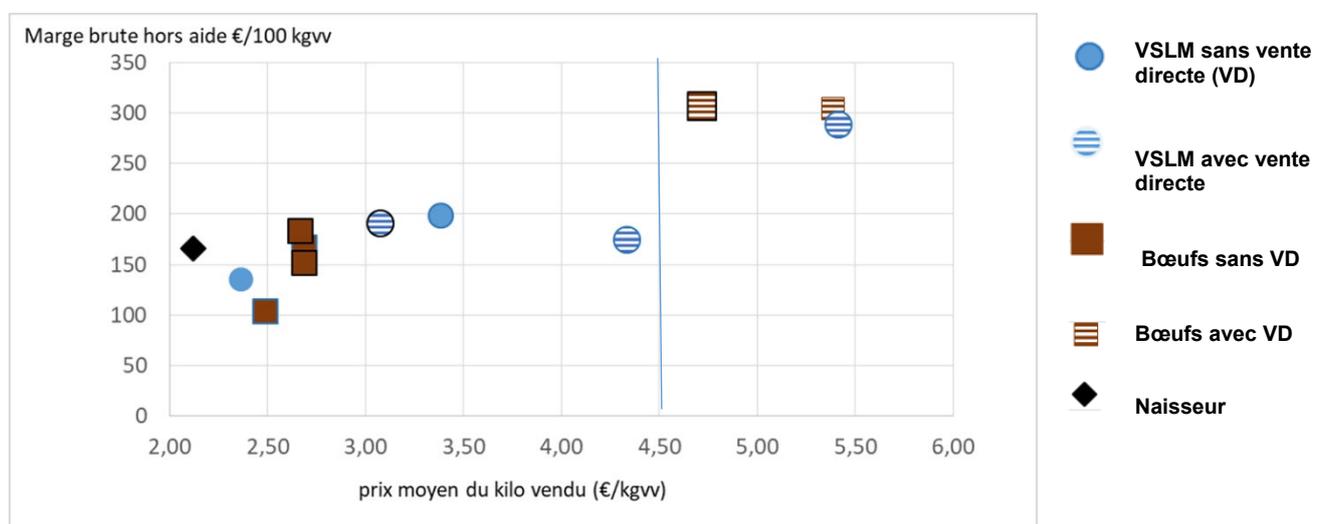
(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

	Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB	Ensemble
<i>Nombre d'exploitations ne faisant pas de vente directe</i>	3	4	7
Prix moyen du kilo vif vendu [€/kg]	3,15	2,63	2,73
Marge brute sans aides (€/UGB)	406	422	431
<i>Nbre d'exploitations faisant de la vente directe</i>	3	2	5
Prix moyen du kilo vif vendu avec vente directe [€/kg]	4,28	5,06	4,59
<b>Frais liés à la vente directe [€/UGB]</b>	<b>112</b>	<b>242</b>	<b>177</b>
Frais de transformation [€/UGB]	87	170	128
Frais de commercialisation [€/UGB]	25	69	47
Taxe hébergement, restauration [€/UGB]	0	4	2
Marge brute sans aides (€/UGB)	576	866	692



**Figure 2 : Variation de la marge brute de l'atelier (€/100 kgvv) en fonction de la valeur moyenne du kilo vendu (€/kgvv)**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)



### 2.3. Résultats économiques de l'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats économiques globaux au niveau de l'exploitation. L'analyse des moyennes dans cette partie économique sur un petit nombre de fermes est particulièrement délicate, compte tenu de la présence dans les groupes d'exploitations de structures très différentes et de systèmes plus ou moins diversifiés au niveau des ventes.

**Tableau 4 : Résultats économiques de l'exploitation**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

	<b>Veaux sous la mère et veaux lourds</b>	<b>Bœufs ou JB</b>	<b>Ensemble</b>
<i>Nombre d'exploitations</i>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>13</b>
Produit brut total [€]	185 790	265 090	213 400
Produit brut total /UMO exploitant [€]	128 130	138 310	130 855
Produit atelier bovin viande [€]	106 710	134 840	113 720
en % du produit brut	57 %	51 %	53 %
Produits végétaux [€]	4 890	29 350	15 980
Aides totales [€]	73 470	86 130	76 540
Charges opérationnelles [€]	53 610	63 050	54 490
en % du produit brut	29 %	24 %	26 %
Charges de structure hors amortissements, et frais financiers [€]	60 100	91 470	72 050
en % du produit brut	32 %	35 %	34 %
Excédent brut d'exploitation avant salaire [€]	72 080	110 570	86 860
en % du produit brut	39 %	42 %	41 %
Excédent brut d'exploitation avant salaire /UMO exploitant [€]	49 710	57 689	53 263
Annuités + frais financiers court terme [€]	30 940	43 430	35 050
en % de l'excédent brut d'exploitation	43 %	39 %	40 %
Revenu disponible [€]	35 600	55 570	43 370
en % du produit brut	19 %	21 %	20 %
Revenu disponible /UMO exploitant [€]	24 550	28 990	26 590



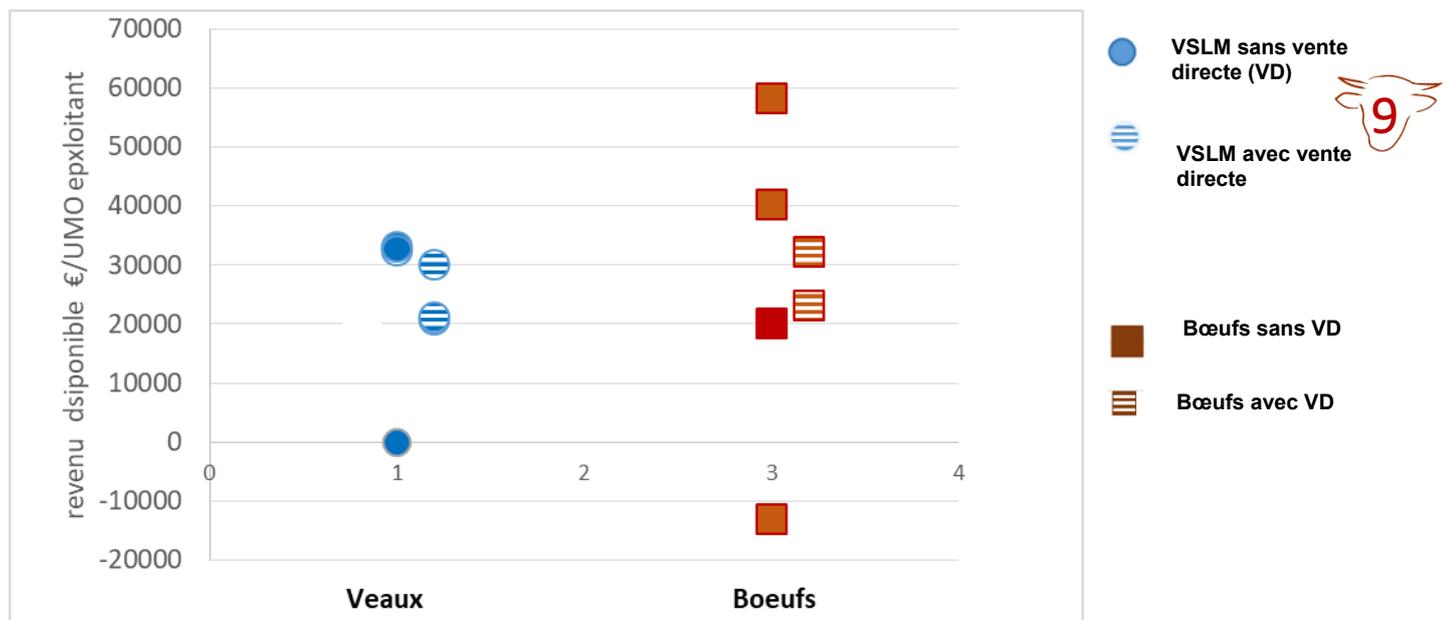
La figure 3 de répartition du revenu disponible illustre ce constat :

Chez les producteurs de veaux, la légère amélioration de la productivité animale n'a pas suffi à annuler les effets des hausses des charges d'élevage, conséquence de la sécheresse. Le revenu disponible des exploitations se détériore et perd, en moyenne, 4000 €/exploitation par rapport à 2018. Les deux exploitations qui dépassent les 30 000 €/UMO exploitant sont celles qui sont les plus autonomes en matière de fourrages et les plus économes quant à leur utilisation de concentrés distribués, situation rendue possible par une excellente gestion du pâturage. Un des exploitants suivis, récemment installé et qui vient de terminer sa conversion, a été très fortement impacté par la sécheresse et a vu son revenu se réduire à peau de chagrin en raison des achats de fourrages conséquents et d'un niveau d'annuité élevé.

Concernant les producteurs de bœufs, le revenu disponible moyen diminue depuis 2 ans de 1 100 €/UMO et se situe à 28 990 €/UMO exploitant. L'efficacité EBE/PB reste stable à 42% en raison d'une augmentation des produits qui compensent la hausse des charges. La hausse des annuités (+ 4% par rapport 2018) explique la baisse de revenu constatée. Un des éleveurs du groupe, préparant l'installation de son épouse a investi dans l'amélioration de ses conditions de travail ce qui se traduit par une hausse de ses charges de structure et d'annuités.

**Figure 3 : Variabilité du revenu disponible par UMO exploitant**

(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)



## 2.4. Coûts de production de l'atelier bovin viande

Le coût de production de l'atelier bovin viande des exploitations suivies dans le cadre du projet a été calculé selon la méthode nationale mise au point par l'Institut de l'élevage, en lien avec les Chambres d'agriculture et les contrôles laitiers. Toutes les charges sont rapportées aux 100 kg vifs, que le bovin soit vendu en filière longue ou en vente directe.

Les contours de l'atelier bovin viande incluent la production de viande, l'élevage des reproductrices, la production fourragère et la production de céréales autoconsommées par les bovins viande.

Les charges supplétives, notées (\*) dans le tableau ci-dessous, sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

Pour les analyses collectives et l'élaboration de références, le coût du travail est par convention estimé à 2 SMIC brut par UMO.

**Tableau 4 : Coût de production de l'atelier bovin viande [/ 100 kg vifs]**

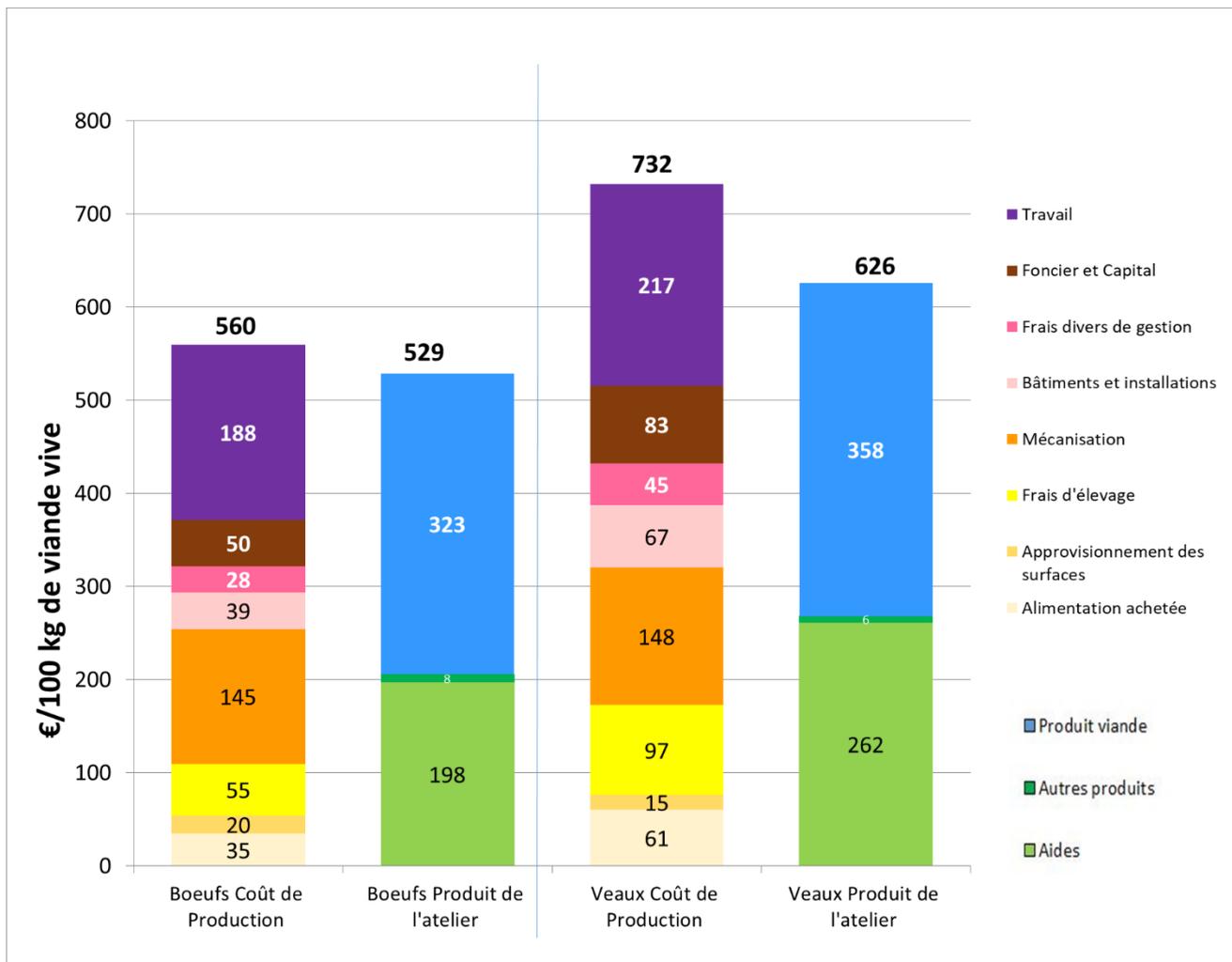
(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)

		Veaux sous la mère et veaux lourds	Bœufs ou JB
<i>Nombre d'exploitations</i>		<b>6</b>	<b>6</b>
Productivité de la main-d'œuvre rémunérée [kgv/UMO]		17 522	23 173
CHARGES	Coût de l'alimentation [€/100 kg vif]	76	55
	dont alimentation achetée [€/100 kg vif]	61	35
	dont approvisionnement des surfaces [€/100 kg vif]	15	20
	Frais d'élevage (dont frais de transformation et commercialisation) [€/100 kg vif]	97	55
	Mécanisation [€/100 kg vif]	148	145
	Bâtiments et installations [€/100 kg vif]	67	39
	Frais divers de gestion [€/100 kg vif]	45	28
	Foncier et Capital (*) [€/100 kg vif]	83	50
	Salaires et Travail exploitant (*) [€/100 kg vif]	217	188
<b>Coût de production de l'atelier bovin viande [€/100 kg vif]</b>		<b>732</b>	<b>560</b>
PRODUITS	Produit viande [€/100 kg vif]	358	323
	Autres produits [€/100 kg vif]	6	8
	Aides [€/100 kg vif]	262	198
<b>Produits de l'atelier bovin viande [€/100 kg vif]</b>		<b>626</b>	<b>529</b>
<b>Rémunération du travail yc main d'œuvre salariée permise par le produit [nombre de SMIC/UMO]</b>		<b>0,92</b>	<b>1,66</b>
Nombre d'élevages à plus de 2 SMIC/UMO		0	2





**Figure 4 : Coût de production moyen de l'atelier bovin viande [/100 kg viande vive]**  
(Source : projet BioRéférences, campagne 2019)



Pour les exploitations de veaux sous la mère, le coût de production est relativement élevé compte tenu du plus faible volume produit : 732 €/100 kg vifs produits (produire 100 kg vifs coûte 732 € en tenant compte des charges courantes, de l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, de la rémunération des capitaux propres, de la main d'œuvre et du foncier). Chez les producteurs de bœufs, produisant des animaux plus lourds, le coût de production est plus dilué et s'élève à 560 €/100 kilos vifs produits.

Pour les mêmes raisons, la charge liée au travail constitue une part plus importante du coût de production pour les producteurs de veaux sous la mère.

Pour tenir compte de la variabilité de la composition de la main d'œuvre dans les exploitations suivies (présence de main d'œuvre salariée ou non), la rémunération du travail permise par le produit indiqué ici correspond à la rémunération de toute la main d'œuvre, exploitante et salariée.

Pour les élevages de veaux (de type veaux sous la mère ou veaux lourds), la rémunération du travail permise par le produit de l'atelier bovin viande s'étend de -0,1 à 1,6 SMIC/UMO pour une moyenne de 0,92 SMIC/UMO.

Pour les producteurs de bœufs, cette rémunération permise par le produit de l'atelier s'étend de 0,8 à 3 SMIC/UMO pour une moyenne de 1,66 SMIC/UMO.



## LEXIQUE

**Charges opérationnelles** : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...).

**Charges de structure** : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, électricité...).

**Coût de production** : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplémentaires". Celles-ci sont calculées pour rémunérer les facteurs de production que l'exploitant met à disposition de son entreprise : les terres en propriété, les capitaux propres et le travail que les exploitants consacrent à l'atelier.

**Excédent Brut d'Exploitation [EBE]** : Différence entre le produit et les charges de l'exploitation, hormis les amortissements et les frais financiers.

**Marge brute bovin viande** : Différence entre la valeur de la production de l'atelier bovin viande (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles.

**Prix de revient** : Prix de vente nécessaire pour rémunérer la main-d'œuvre et les capitaux propres de l'atelier à un niveau déterminé, compte tenu du montant déjà couvert par ailleurs par les aides et les produits joints.

**Produit brut** : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...).

**Produit bovin viande** : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier bovin viande (vente de veaux sous la mère, veaux lourds, broutards, jeunes bovins, bœufs, génisses viande, génisses reproductrices, vaches de réformes...).

**Revenu disponible** : Produits brut + produits financiers – charges opérationnelles – charges de structure – charges financières.

**Surface Agricole Utile [SAU]** : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales.

**Surface Fourragère Principale [SFP]** : Ensemble des surfaces fourragères.

**Unité Gros Bétail [UGB]** : Unité qui correspond à l'ingestion de 4 750 kg MS de fourrages par an.

**Unité de Main d'Œuvre [UMO]** : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation.





## CONTACTS FILIERE BOVIN VIANDE

### **Pôle Bio Massif Central**

#### **[Coordination générale du projet]**

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont  
89 avenue de l'Europe – BP 35  
63 370 Lempdes  
Tél/fax : 04 73 98 69 56  
@ : <https://pole-bio-massif-central.org/>  
Contact : Julie GRENIER  
Mail : [jgrenier.polebio@gmail.com](mailto:jgrenier.polebio@gmail.com)

### **Institut de l'Élevage**

9 allée Pierre de Fermat  
63 170 Aubière  
Tél : 04 43 76 06 83  
Contact : Christèle PINEAU  
Mail : [christèle.pineau@idele.fr](mailto:christèle.pineau@idele.fr)

### **APABA**

Carrefour de l'agriculture  
12 026 Rodez Cedex 9  
Tél / fax : 05 65 68 11 52  
Contact : Guillaume ALAZARD  
Mail : [filiere@aveyron-bio.fr](mailto:filiere@aveyron-bio.fr)

### **Bio Bourgogne**

19, avenue Pierre Larousse  
BP 382  
89006 Auxerre Cedex  
Tél : 03 86 72 92 20  
Contact : Baptiste CORNETTE  
Mail : [baptiste.cornette@biobourgogne.org](mailto:baptiste.cornette@biobourgogne.org)

### **Chambre d'agriculture de l'Allier**

60 cours Jean Jaurès  
03 017 Moulins Cedex  
Tél : 04 70 46 30 69  
Contact : Emmanuel DESILLES  
Mail : [edesilles@allier.chambagri.fr](mailto:edesilles@allier.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture du Cantal**

26 rue du 19<sup>ème</sup> Régiment d'infanterie  
15 002 Aurillac Cedex  
Tél : 04 71 45 55 39  
Contact : Vincent VIGIER  
Mail : [vincent.vigier@cantal.chambagri.fr](mailto:vincent.vigier@cantal.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture de la Corrèze**

Puy Pinçon – Av. Albert Schweitzer - BP 30  
19 001 Tulle  
Tél : 05 55 21 55 21 - 07 63 45 22 89  
Contact : Christophe CAPY  
Mail : [christophe.capy@correze.chambagri.fr](mailto:christophe.capy@correze.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture de la Creuse**

8 avenue d'Auvergne  
23 011 Guéret Cedex  
Tél : 05 55 61 50 35  
Contact : Natacha LAGOUTTE  
Mail : [natacha.lagoutte@creuse.chambagri.fr](mailto:natacha.lagoutte@creuse.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture de la Loire**

43 avenue Albert Raimond  
42270 St-Priest-en-Jarez  
Tél : 06 38 76 75 40  
Contact : Stéphane BRISSON  
Mail : [stephane.brisson@loire.chambagri.fr](mailto:stephane.brisson@loire.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture de la Haute-Loire**

16 boulevard Bertrand  
43 012 Le Puy-en-Velay  
Tél : 04 71 07 21 30  
Contact : Philippe HALTER  
Mail : [phalter@haute-loire.chambagri.fr](mailto:phalter@haute-loire.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme**

11 Allée Pierre de Fermat - BP 70007  
63 171 Aubière cedex  
Tel : 04 73 44 45 46  
Contact : Marie-Claire PAILLEUX  
Mail : [m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr](mailto:m-c.pailleux@puy-de-dome.chambagri.fr)

### **Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne**

2 avenue Georges Guingouin  
87 017 Limoges Cedex 1  
Tél : 05 87 50 40 83  
Contact : Marie-Line BARJOU  
Mail : [ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr)

### **Chambre régionale d'agriculture Occitanie**

25 avenue Foch  
48 004 Mende Cedex  
Tél : 04 66 65 62 00  
Contact : Jean-Louis BALME  
Mail : [jean-louis.balme@lrmp.chambagri.fr](mailto:jean-louis.balme@lrmp.chambagri.fr)

### **INRAE**

Centre de recherche Auvergne Rhône Alpes  
63 122 Saint-Genès-Champanelle  
Tél : 04 73 62 42 59  
Contact : Patrick VEYSSET  
Mail : [patrick.veysset@inrae.fr](mailto:patrick.veysset@inrae.fr)





## LE PROJET BIOREFERENCES

**Maîtrise d'ouvrage et coordination** : Pôle Bio Massif Central  
VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont / 89 avenue de l'Europe – BP 35 / 63 370 LEMPDES  
Tél/fax : 04 73 98 69 56 / @ : <https://pole-bio-massif-central.org/>  
Contact : Julie GRENIER - Mail : [jgrenier.polebio@gmail.com](mailto:jgrenier.polebio@gmail.com)

*Les années 2020, 2021 et 2022 du projet BioRéférences sont financées dans le cadre de la Convention de Massif/Massif Central par l'Etat (FNADT) et par le Plan de Relance.*



*Les suivis de fermes ont aussi bénéficié, en 2020, du soutien financier du Plan Bio Régional du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et d'Inosys-Réseaux d'Élevage.*

